



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**

Bureau des diplômés de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Marc CHAUCHARD
Tél : 01.49.55.42 69
fax : 01.49.55.40.06:

**NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2011-2155
Date: 15 novembre 2011**

Date de mise en application : A partir de la rentrée
scolaire 2011, pour la session examen 2013

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la
pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire

Annule :
NS DGER/POFEGTP/ N2003-2021 du 01 avril 2003
NS DGER/POFEGTP/N2003-2025 du 14 avril 2003

à
Mesdames, Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

📄 Nombre d'annexes : 2

**Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « Forêt » : Instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7
et déroulement des périodes de formation en milieu professionnel.**

Bases juridiques :

Arrêté du 19 juillet 2011 portant création de la spécialité « Forêt » du baccalauréat professionnel et fixant ses
conditions de délivrance

Circulaire DGER/POFEGTP 2005 du 28 août 1995 relatives à l'organisation du CCF

Circulaire DGER/POFE C2007-2016 du 20 septembre 2007 sur les stages en entreprises des élèves et
étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : Mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance de la spécialité « Forêt » du
baccalauréat professionnel

Mots-clés : EVALUATION - CCF - STAGE - BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - FORET

DESTINATAIRES

Pour exécution :

- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux
d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements
privés

Pour information :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement
agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de
l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation
et des espaces ruraux

La note de service précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre des épreuves E5, E6, E7 de la spécialité « Forêt » du baccalauréat professionnel pour la session d'examen 2013 et les suivantes.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves E1, E2, E3 et E4 sont précisées dans la note de service **DGER/SDPOFE/N2010-2118 du 6 septembre 2010**.

Elle comporte deux annexes : la grille d'évaluation de l'épreuve E6 (pour tous les candidats) et la grille d'évaluation de l'épreuve E7 (pour les candidats hors CCF).

Elle précise l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec l'épreuve E6.

Epreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification.

C5 « Justifier des choix techniques de travaux forestiers »

Elle est affectée d'un coefficient 2.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 h 30.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur des documents de trois pages environ relatifs à une thématique illustrée par une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Ils donnent un éclairage pluridisciplinaire sur les choix techniques opérés en travaux forestiers.

Le sujet comporte trois types de questions :

a) des questions par lesquelles le candidat explicite des éléments en lien avec les documents supports. Ces éléments peuvent porter sur les trois domaines : sciences écologiques, sciences économiques et sciences et techniques des aménagements/gestion forestière.

b) des questions par lesquelles le candidat identifie les enjeux des travaux ou activités présentés dans les documents. Le candidat doit préciser les contextes écologique, socio-économique, réglementaire et technique, afin de justifier les choix techniques.

c) des questions conduisant le candidat à expliciter les choix effectués pour un type d'enjeu ou de situations professionnelles comparables. Pour étayer sa réponse, il s'appuie sur un exemple de son choix, éventuellement en lien avec son expérience personnelle. Il précise la pertinence des choix techniques développés au regard du contexte socio-économique, juridique, écologique et des acteurs relatifs à l'exemple qu'il aura choisi.

La correction est effectuée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion forestière.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale jointe au sujet.

Epreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

Cette épreuve valide les capacités C6, C7 et C8 du référentiel de certification :

C6 - Situer l'organisation dans son environnement socio-économique

C7 - Communiquer en situation professionnelle

C8 - Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier forestier

C'est une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour tous les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, sans annexe, rédigé par le candidat. Ce document se rapporte à l'expérience professionnelle acquise lors de chantiers forestiers réalisés au cours des périodes de formation en milieu professionnel dans une ou des organisations du secteur professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation¹ durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines de stage obligatoires pour les candidats de la voie scolaire. Les activités exercées durant cette période doivent correspondre à celles décrites dans le référentiel professionnel du diplôme, notamment aux situations professionnelles significatives.

Le candidat doit pouvoir mobiliser les acquis méthodologiques du module MP1 et des activités pluridisciplinaires qui lui sont associées.

¹ (entreprise ou autre)

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion (SESG) intervenant dans la spécialité
- un enseignant des sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion forestière (STAE/gestion forestière),
- un professionnel du secteur.

L'épreuve se déroule en deux temps :

Avant l'oral, les examinateurs prennent connaissance du document écrit et apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du document. L'évaluation est réalisée par les 3 examinateurs à l'aide de la grille nationale critériée permettant d'attester l'atteinte des capacités visées par l'épreuve E6 (annexe 1).

La soutenance orale de 30 minutes au maximum se compose :

- d'un exposé du candidat de 10 minutes au maximum, où il présente et justifie le contenu du document écrit,
- d'un entretien entre les examinateurs et le candidat pendant 20 minutes au maximum.

Chaque capacité intermédiaire doit être évaluée à l'écrit et/ou à l'oral en fonction des critères de la grille.

Epreuve E 7 : Pratiques professionnelles

Cette épreuve valide les capacités C9 à C13 du référentiel de certification :

C9 - Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire.

C10 - Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements.

C11 - Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés.

C12 - Entretien des équipements forestiers.

C13 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats en CCF, l'épreuve E7 comporte 5 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Capacités	Contrôle en cours de formation	Coefficient	Modalités
C 9 Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire	CCF1	1	Oral et/ou Ecrit
C10 Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements	CCF2	1.25	Pratique
C11 Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés	CCF3	1.25	Pratique explicitée
C12 Entretien des équipements forestiers	CCF4	1	Pratique explicitée
C13 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	CCF5	0.5	Défini par l'équipe pédagogique

Remarques :

Les enseignants qui assurent l'enseignement des modules MP3 à MP6 et du MAP sont en charge de l'évaluation. Les professionnels peuvent être associés à l'évaluation des capacités professionnelles lors des CCF.

Le maître de stage ou d'apprentissage peut contribuer à l'évaluation d'un des CCF en collaboration avec les enseignants en s'appuyant sur des fiches d'analyse d'activités critériées.

Une même situation d'évaluation peut servir de support à l'évaluation de différentes capacités (donc de plusieurs CCF).

Toutes les capacités intermédiaires doivent être prises en compte pour la certification de chaque capacité.

Les CCF qui permettent de valider les capacités C9 à C13, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Une ou plusieurs situations d'évaluation élaborées pour les CCF de l'épreuve E7 peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA "Travaux forestiers". Les capacités de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation sont différents et il est nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Précisions relatives à la mise en œuvre des CCF :

CCF 1 :

Le CCF1 est relatif à la capacité C9 « *Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire* ».

Les enseignants de sciences économiques sociales et de gestion (SESG) évaluent à l'oral et/ou l'écrit les candidats à partir d'une situation concrète de conduite d'un chantier (par exemple chantier réalisé, étude de cas, visite avec documents authentiques).

La situation d'évaluation proposée pour la capacité C10 (travaux de sylviculture) ou pour la capacité C11 (travaux d'exploitation forestière) peut servir de support pour le CCF1.

Le CCF1 peut comporter une partie collective lors de travaux d'équipe réalisés sur un chantier : dans ce cas, la partie de la note attribuée au groupe ne peut pas excéder la moitié de la note attribuée au candidat.

CCF 2 :

Le CCF2 est relatif à la capacité C10 « *Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements* ».

Les enseignants de sciences et techniques des aménagements de l'espace / gestion forestière (STAE) et de biologie - écologie évaluent les candidats sur site à l'occasion de mise(s)² en œuvre d'opérations sylvicoles. L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée.

Le CCF2 peut comporter une partie collective lors de travaux d'équipe réalisés sur un chantier : dans ce cas, la partie de la note attribuée au groupe ne peut pas excéder la moitié de la note attribuée au candidat.

CCF 3 :

Ce CCF est relatif à la capacité C11 « *Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés* ».

Les enseignants de sciences et techniques des aménagements de l'espace / gestion forestière (STAE) et de sciences et techniques des équipements (STE) évaluent les candidats lors de mise(s)³ en œuvre des travaux d'exploitation forestière sur le terrain.

Le CCF peut comporter une partie collective lors de travaux d'équipe sur un chantier de travaux mécanisés (organisation de chantier) : dans ce cas, la partie de la note attribuée au groupe ne peut pas excéder la moitié de la note attribuée au candidat.

CCF 4 :

Ce CCF est relatif à la capacité C12 « *Entretien des équipements forestiers* ».

L'enseignant de sciences et techniques des équipements (STE) évalue les candidats lors d'une épreuve de pratique explicite. Le candidat explique les méthodes utilisées et rend compte oralement du travail réalisé lors de la pratique.

La situation d'évaluation proposée pour la capacité C12 peut servir de support pour le CCF2. (C10 / travaux de sylviculture) ou pour le CCF3 (C11 / travaux d'exploitation forestière)

² Dans le cas où l'évaluation correspondant au CCF2 s'appuierait sur plusieurs mises en situation (3 au maximum), **il est impératif** que celles-ci se déroulent sur une période restreinte et obligatoirement inférieure à l'année scolaire. La note est attribuée l'année de mise en œuvre du CCF, en première professionnelle ou en terminale professionnelle.

³ Dans le cas où l'évaluation correspondant au CCF3 s'appuierait sur plusieurs mises en situation (3 au maximum), **il est impératif** que celles-ci se déroulent sur une période restreinte et obligatoirement inférieure à l'année scolaire. La note est attribuée l'année de mise en œuvre du CCF, en première professionnelle ou en terminale professionnelle.

CCF 5 :

Ce CCF est relatif à la capacité C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Il a un coefficient de 0,5.

Les modalités d'évaluation sont définies par l'équipe pédagogique en référence au projet pédagogique du module d'adaptation professionnelle (MAP) proposé par l'établissement et validé par le DRAAF / SRFD (cf. la note de service DGER/SDPOFE/N2010- 2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 est une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes ayant pour support un ensemble de documents constitué par le candidat. Elle se déroule sur un chantier forestier réel sur lequel les candidats sont rassemblés.

Le document du candidat, remis aux examinateurs lors de l'épreuve, se compose de 5 fiches relatives à des situations professionnelles vécues. Ces dernières doivent être variées et correspondre aux pratiques professionnelles représentatives des activités de la profession en référence au référentiel professionnel, en particulier aux situations professionnelles significatives (SPS).

Chaque fiche comporte les éléments suivants :

- un rappel des objectifs du travail,
- les techniques et/ou méthodes mises en œuvre,
- l'organisation du travail,
- des aspects techniques et/ou organisationnels et/ou économiques des travaux réalisés,
- des éléments de diagnostic.

Le candidat dispose d'une demi-heure de préparation pour analyser le chantier forestier où se déroule l'épreuve.

L'épreuve se déroule en 2 parties d'une durée de 15 minutes chacune :

- Présentation du chantier par le candidat et entretien avec le jury,
- Présentation d'une fiche par le candidat et entretien avec le jury. Des questions exploratoires peuvent être posées sur les autres fiches.

L'ensemble de l'épreuve doit permettre de valider les 5 capacités C9 à C13.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques des aménagements de l'espace / gestion forestière (STAE)
- un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE)
- un professionnel du secteur.

L'évaluation **est globale** et réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée (annexe 2) qui fournit des éléments indicatifs sur les critères à prendre en compte.

Le Sous-directeur des Politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

**ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6 : EXPERIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « FORET »**

Session :

Nom :

Prénom :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères indicatifs	Ecrit				Oral				Note
			--	-	+	++	--	-	+	++	
C6 Situer l'organisation dans son environnement socioprofessionnel	C6.1- Caractériser l'organisation dans le secteur professionnel C6.2- Identifier les adaptations de l'organisation au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel	- repérage des caractéristiques du secteur et du territoire sous forme d'atouts contraintes - situation de l'organisation dans la filière - repérage des caractéristiques du fonctionnement de l'organisation - repérage des principales phases d'adaptation aux évolutions du contexte socio-économique et réglementaire									/4
C7 Communiquer en situation professionnelle	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires	- pertinence et actualités des informations présentées, en lien avec les situations vécues - appropriation des évolutions présentées et de leurs incidences									/3
	C7.2- Rendre compte de son activité C7.3- Communiquer au sein de l'équipe et avec les partenaires	- présentation des différentes opérations réalisées et conditions de mise en oeuvre - clarté du message (orthographe, syntaxe, logique du plan retenu, qualité de la présentation) - qualité de l'échange et cohérence de l'argumentation - maîtrise du langage professionnel (mobilisation de références pertinentes...) - présentation des situations de communication vécues en interne et/ou avec des partenaires de l'entreprise									/3
C8 Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier forestier	C8.1- Repérer les enjeux du chantier dans son contexte	- repérage des caractéristiques du chantier ou des activités - repérage et explicitation des enjeux du chantier ou des activités									/4
	C8.2- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier	- évaluation de la pertinence des modes opératoires du chantier ou des activités et de l'organisation - éléments d'évaluation du chantier en termes économiques									/6
		Note en points entiers									/20

Appréciation générale :

Date :

Signatures :

**ANNEXE 2 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE E7 : PRATIQUES PROFESSIONNELLES - candidats hors CCF
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « FORET »**

Session :

Nom :

Prénom :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères indicatifs	Note
C 9 Organiser le travail d’une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire	C9.1 Planifier l’organisation des moyens matériels et humains C9.2 Effectuer le suivi technico-économique et le contrôle du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Planification du travail sur le chantier - Organisation du travail de l’équipe - Connaissance du cadre social et réglementaire - Prise en compte du respect du droit du travail - Repérage des éléments de suivi technico-économique - Prise en compte du respect de la sécurité et des contraintes environnementales 	/ 4
C10 Réaliser les travaux de sylviculture et d’amélioration des peuplements	C10.1 Identifier les caractéristiques des peuplements et de la station C10.2 Raisonner les interventions C10.3 Mettre en œuvre les opérations techniques de sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des techniques topographiques adaptées à la situation - Repérage des atouts et contraintes de la station - Raisonement des opérations sylvicoles en fonction des caractéristiques des peuplements - Précisions sur les itinéraires techniques 	/ 5
C11 Réaliser les travaux d’exploitation forestière manuels et mécanisés	C11.1 Organiser le chantier d’exploitation en fonction du contexte C11.2 Identifier les qualités et les volumes des bois C11.3 Mettre en œuvre les opérations techniques d’exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Raisonement suivi sur la stratégie d’intervention en fonction du contexte - Appréciation des volumes et qualité des bois - Précisions sur les opérations d’exploitation - Prise en compte de la ressource et des écosystèmes 	/ 5
C12 Entretien des équipements forestiers	C12.1 Caractériser la constitution des équipements forestiers C12.2 Assurer la maintenance préventive et corrective C12.3 Diagnostiquer un dysfonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l’activité de maintenance - Gestion d’une situation de dysfonctionnement d’un équipement forestier - Prise en compte du respect des règles de préservation SST et de la protection de l’environnement 	/ 4
C13 S’adapter à des enjeux professionnels particuliers		<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des objectifs et enjeux d’une situation professionnelle particulière - Précisions sur les activités réalisées - Appréciation de la situation présentée 	/ 2
Note en points entiers			/20

Appréciation générale :

Date :

Signatures :